



Editorial

Une nouvelle session parlementaire a commencé. Le Ministre-président Charles Picqué a ouvert le feu avec la déclaration de politique générale. Il a mis l'accent sur les grands atouts internationaux de Bruxelles. Bruxelles est la capitale de l'Europe et jouit d'une situation centrale. Bruxelles doit aussi assumer pleinement son rôle de centre international.

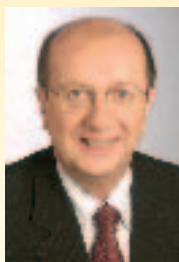
Il ne fait aucun doute que Bruxelles a une grande valeur symbolique pour l'Europe. Mais l'Europe est aussi très importante pour Bruxelles, non seulement pour le monde des affaires mais aussi pour votre vie quotidienne. De nombreuses directives établies par l'Europe (relatives notamment à l'environnement, aux services, à l'approvisionnement en eau ou à la discrimination sur le marché du travail) influencent directement les faits et gestes des Bruxellois. La politique de l'eau en est un bel exemple. Ce numéro des Échos vous dira tout sur le comment et le pourquoi de cette influence. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a entre-temps adopté la nouvelle ordonnance établissant un cadre pour la politique de l'eau et sa gestion. Le Parlement a transposé les directives européennes dans la législation bruxelloise, leur donnant des accents bruxellois propres. Nous, les députés bruxellois, avons principalement à cœur de protéger les petits consommateurs. Car l'eau est un droit pour tous les Bruxellois.

Ce numéro des Échos vous permettra de suivre les discussions qui ont animé le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et nous continuerons à vous informer.

Bonne lecture.



Jan BÉGHIN
Premier
Vice-Président



Eric TOMAS
Président

Le président Eric Tomas réaffirme son attachement aux valeurs démocratiques

Le parlement bruxellois a fait sa rentrée, ce 18 octobre. A cette occasion, Eric Tomas (PS), réélu pour la troisième année consécutive à la présidence de l'assemblée, a rendu hommage à son doyen d'âge, Jos Chabert (CD&V). Celui-ci quitte ses fonctions de premier vice-président, exercées durant deux ans. Jan Béghin, déjà premier vice-président de juillet 1989 à mars 2004, lui a succédé.

Le président a souligné les «qualités politiques connues» de l'ancien ministre, sa «bonhomie naturelle» et son «engagement pour notre Région». Reprenant les propos du président de la Chambre, Herman De Croo (VLD), émis lors de la cérémonie des 35 ans de mandat de Jos Chabert, Eric Tomas a ajouté : «Votre nom, mon cher Jos, restera associé à la profonde mutation du paysage institutionnel belge et particulièrement à la naissance de la Région de Bruxelles-Capitale dont vous avez été un des orfèvres talentueux».



Priorité à un travail législatif de qualité

La rentrée parlementaire s'est effectuée dix jours après les élections communales. Certains députés ont été élus dans leur commune et y seront certainement fort sollicités. Le président Tomas a insisté pour que le travail de l'assemblée régionale ne s'en trouve pas perturbé. «La qualité du travail parlementaire est la toute première de nos priorités, dans un climat serein et le plus constructif possible».

Il a rappelé certains des enjeux essentiels de la Région : l'emploi, le logement et la précarité d'existence, matières qui nécessitent, dit Eric Tomas, de mener des politiques de proximité et de solidarité. «Le parlement doit s'investir dans son rôle de maître d'œuvre du chantier régional».

Réfléchir à l'avenir de la Région

Le président a également invité les députés à une réflexion sur l'avenir de la Région bruxelloise, qui sera rediscuté lors de la négociation institutionnelle de 2007. «Le modèle bruxellois a fait globalement ses preuves et montré ses limites de fonctionnement. De toutes parts fusent des idées sur ce que devrait être notre Région dans les années à venir, avec des visions contradictoires ou antagonistes. Je suis parfois étonné des constats à l'emporte-pièce qui sont faits par des responsables politiques extérieurs à notre Région, qui méconnaissent certaines réalités bruxelloises et qui ignorent le travail de notre parlement».

Dans ce contexte, Eric Tomas a exhorté les parlementaires à s'exprimer, à objectiver la situation à la lumière de leurs expériences et à faire des propositions. «Pour ma part, a-t-il précisé, je continuerai à défendre Bruxelles et sa population, un peu plus d'un million de personnes qui ont le droit d'être

considérées comme des citoyens à part entière, à l'égal des autres habitants du pays. Dans ce cadre, je serai particulièrement attentif à la promotion des valeurs démocratiques. On ne peut pas occulter les scores réalisés par les représentants de certaines listes prônant des idées racistes et xénophobes ou un programme non démocratique. La démocratie tire son énergie de l'action de chacun des démocrates soucieux de la promouvoir».

Ouvrir le parlement sur la cité

Selon le président Tomas, la lutte contre les extrémismes passe par une bonne communication, à double sens, entre la classe politique, les élus, et les citoyens. D'où l'importance, dit-il, des débats parlementaires : «J'espère que, dans cette maison, les discours de rejet de l'autre et de repli sur soi ne l'emporteront jamais sur l'attachement aux valeurs démocratiques. Notre parlement est la maison de tous les citoyens».

Pour illustrer cette ouverture d'esprit sur la cité, le dialogue avec le citoyen, le président de l'assemblée a évoqué la publication récente de la bande dessinée «Clara s'engage» et la réalisation des lectures citoyennes. Il a annoncé l'achèvement, pour la fin décembre, du nouveau centre d'accueil et d'information, situé rue du Lombard, en liaison directe avec l'immeuble du parlement. Il comportera huit panneaux didactiques exposant le rôle du parlement. Trois autres panneaux expliqueront le fonctionnement des trois commissions communautaires (française, flamande et commune aux deux communautés). Un livre ouvert présentera également aux visiteurs les différents organismes para-régionaux. Les visiteurs désireux de plus amples recherches trouveront sur place des bornes interactives et deux postes de consultation du site internet du parlement. ■

Le ministre-président Charles Picqué veut faire vibrer les Bruxellois au destin international de leur Région

A la suite du président du parlement bruxellois, Eric Tomas (PS), le ministre-président Charles Picqué (PS) a évoqué les grandes lignes de la politique de son gouvernement pour la session parlementaire à venir. Pour la première fois, cette année, la Région bruxelloise, tout comme la Flandre et la Wallonie, ont organisé les élections communales. Mis à part quelques difficultés matérielles, les scrutins locaux se sont déroulés correctement dans les dix-neuf communes et le chef de l'exécutif s'en est réjoui. Il a souligné le travail accompli par l'administration des pouvoirs locaux.



L'action du gouvernement bruxellois, lors de ces prochains mois, se concentrera sur trois thèmes : l'essor économique, le développement urbain et le statut international de Bruxelles. A cet égard, Charles Picqué a invité les Bruxellois à adhérer à un projet collectif. Le destin international de la ville doit, dit-il, «faire vibrer les Bruxellois. Nous ne pouvons pas attendre le sort qu'on nous réserve. Il faut être proactif. Allons dire au Nord et au Sud que nous avons envie de conforter cette vocation internationale. Personne ne pourra contester le bien-fondé de cet objectif mais il se pour-

rait tout aussi bien que personne ne puisse contester, dès lors, les demandes légitimes d'argent que nous pourrions exprimer dans le cadre de cet objectif».

L'emploi, en partenariat avec les communes

Les mesures du «*Contrat pour l'économie et l'emploi*» seront concrétisées. Au cours de l'année à venir, la Région tentera de créer un véritable partenariat avec les communes. Charles Picqué insiste : «*Elles sont des partenaires privilégiés de la Région parce qu'elles disposent de leviers en matière d'emploi, de fiscalité et de mobilité. Il faut éviter les mesures contradictoires et favoriser l'harmonisation des politiques (simplification des procédures administratives et des règlements communaux)*». Un projet d'ordonnance sera présenté très prochainement.

En matière d'emploi, le contrat de gestion de l'Orbem (Office régional bruxellois de l'emploi) doit être mis en œuvre. Il prévoit de créer six antennes en 2007 et une par commune pour la fin de la législature (2009). Ces antennes mettront en relation les offres et demandes d'emploi enregistrées auprès de l'opérateur public.

Favoriser les rapprochements des politiques de formation, d'économie et d'emploi constitue un autre objectif. Deux centres de référence ont déjà été créés. Il devrait y en avoir un troisième en 2007 (consacré à l'horeca) et cinq au total d'ici à 2009 (construction et logistique).

Le rôle des Missions locales pour l'emploi devra aussi être clarifié et uniformisé. Un projet d'ordonnance sera présenté, l'an prochain, qui définira l'organisation, la transparence de gestion et les moyens de ces «acteurs-clé de l'insertion socio-professionnelle».

Les organismes d'insertion professionnelle (OIP), voués à l'expérience professionnelle des jeunes peu qualifiés, verront leurs moyens renforcés.

La fonction publique régionale, de son côté, veillera plus encore à recruter du personnel jeune et d'origine culturelle diversifiée.

Enfin, un dispositif sera mis en place pour accompagner les travailleurs victimes de restructuration, via la création de «cellules pour l'emploi».

Essor économique : priorité à l'innovation

Les organismes publics à vocation économique doivent, selon Charles Picqué, accroître leurs performances au service des entreprises et donc être mieux soutenus par la Région. Il leur faut appliquer les techniques de management modernes. La Société de développement régional de Bruxelles (SDRB) et l'Agence bruxelloise pour l'entreprise (ABE) seront dotées d'un contrat de gestion.

La Région veillera également au financement des PME et aux missions futures de la SRIB (Société régionale d'investissement de Bruxelles) et du Fonds bruxellois de garantie. Au cours du premier semestre de 2007, un projet d'ordonnance organique pour la promotion de l'expansion économique sera déposé au parlement.

Le chef du gouvernement a, par ailleurs, annoncé la création d'un plan régional en matière de transmission d'entreprises qui pourrait toucher dix mille d'entre elles au cours des dix prochaines années.



Avant la fin de cette année, la Région devrait disposer d'un schéma de développement commercial, dans la perspective d'une régionalisation de la législation sur l'implantation des grandes surfaces. En 2007, Bruxelles accueillera un colloque international sur la situation du secteur commercial.

Le Plan régional pour l'Innovation va prendre ses effets, en donnant «*priorité absolue*», dit Charles Picqué, aux technologies de l'information et de la communication, aux sciences du vivant et à l'environnement. Concernant ce dernier point, des initiatives devront être prises, selon le ministre-président, dans le secteur de la construction, afin d'y favoriser les économies d'énergie, sans entraîner de hausses de coût à l'achat ou à la location.

Energie libéralisée, consommateur protégé

A partir du 1^{er} janvier 2007, le marché du gaz et de l'électricité sera entièrement libéré pour les familles bruxelloises. «*Cette situation nouvelle doit nous inciter à accorder une attention particulière à la protection des consommateurs, en particulier des plus faibles d'entre eux*», a expliqué Charles Picqué. «*Le projet d'ordonnance en préparation veille à ce qu'il ne soit pas porté atteinte aux acquis sociaux du futur client et à ce que celui-ci dispose des informations indispensables afin de pouvoir négocier son contrat, discuter des prix, prendre connaissance de sa consommation et comparer les offres des différents fournisseurs d'énergie*».

La Région mettra en place un régulateur fiable et veillera à ce que ces fournisseurs respectent les obligations du service public. Concernant la qualité de l'air, la Région envisage la réalisation d'un plan global «*Bruxelles Air*», destiné à lutter contre la pollution atmosphérique engendrée notamment par les véhicules des navetteurs. Ce plan d'urgence

sera bientôt négocié avec les communes et les régions voisines. Dans le même temps, on veillera à ce que les plans de déplacements des entreprises soient généralisés et à étendre l'offre de transport public.

Dossiers de permis de bâtir simplifiés

Ici aussi, les communes apparaissent au ministre-président comme des partenaires privilégiés de la Région. Mais celui-ci souligne, une fois de plus, le «*péril financier*» auquel elles sont exposées et cite de nombreuses raisons : appauvrissement de leurs populations, chute de leurs recettes fiscales, accroissement de leurs dépenses sociales, réforme de l'impôt sur les personnes physiques, coût de la police et charge croissante des pensions. Des moyens supplémentaires seront, dès lors, libérés dès l'an prochain en faveur des communes qui subiront un contrôle accru de leur dépenses.

Un plan de gouvernance locale devrait leur permettre de travailler de manière plus moderne, plus efficace et plus transparente. Il sera négocié, à partir de janvier 2007, avec les nouvelles équipes communales qui auront été mises en place. Ce plan inclura contrôle interne, amélioration de la gestion des ressources humaines et collaboration intercommunale.

La Région poursuivra parallèlement ses efforts de revitalisation urbaine. Elle veillera à assurer une plus grande mixité sociale et culturelle. Un «*monitoring*» de l'évolution des quartiers livrera bientôt ses résultats. Il permettra de mieux définir les quartiers où investissements publics et privés devront être privilégiés. Il permettra aussi de mieux valoriser les réserves foncières (terrain Josaphat pour un éventuel nouveau pôle européen, terrain Delta aux ambitions métropolitaines, hippodrome de Boitsfort, voué aux loisirs et à la

petite enfance, extension du port, viabilisation du site de Carcoke, etc).

Selon Charles Picqué, le développement économique et celui du parc résidentiel se heurtent encore à la complexité administrative. La composition des dossiers de demandes de permis sera revue et simplifiée. A terme, les documents devraient pouvoir être introduits à l'administration par voie informatique.

Rendre le logement encore plus accessible

La Région continuera d'accroître le parc de logements publics. Près de 1.300 logements sont actuellement prévus. Des projets prennent forme à Evere et Molenbeek. La moitié des moyens investis iront soutenir les sociétés immobilières de service public (SISP), afin que les rénovations n'entraînent pas de hausses trop importantes de loyers. Quant aux Agences immobilières sociales (AIS), ces asbl qui mettent des logements à disposition de locataires à revenus modestes, elles verront leur parc immobilier disponible augmenter. Plusieurs projets de restauration patrimoniale sont en cours. Cinq maisons à la Grand-Place, les galeries Saint-Hubert, la maison Saint-Cyr, le Passage du Nord, la chapelle de l'hôpital Brugmann (transformée en centre de conférences) et l'église du Sablon. Pour sensibiliser les jeunes au respect du patrimoine, des «*classes du patrimoine et de la citoyenneté*» seront généralisées.

Des transports en commun, durant la nuit

La mobilité dans la ville est aussi conditionnée par une bonne coordination des chantiers qui, souvent, occupent la voie publique. Un projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance existante sera déposé en ce sens au parlement.

Le réseau de transport public bruxellois sera restructuré en avril prochain, en concertation avec les communes. Citons notamment la mise en service du tram 51. Ce tram rapide, du modèle tram 3000 (dans l'attente du modèle 4000 de type «boa»), reliera l'Esplanade et le parking Stalle.

En avril-mai, débutera la mise en service de la première phase du réseau de nuit, en collaboration avec le service des taxis.

Un projet d'ordonnance concernant le stationnement sera aussi déposé au parlement. Enfin, début 2007, s'ouvrira le premier «point de rencontre vélo», à la gare du Nord. On pourra y ranger et faire réparer son vélo.

«Sacralisons le statut international de Bruxelles»

Le ministre-président considère l'internationalisation de Bruxelles comme un «atout essentiel, producteur de richesses économiques, d'emplois et vecteur du rayonnement culturel de notre pays et de nos communautés».

Bruxelles, selon Charles Picqué, réunirait les caractéristiques principales d'une métropole internationale. Elle est le siège d'activités économiques à caractère international. Elle est aussi le siège d'institutions européennes et internationales. Elle accueille de nombreuses antennes de multinationales et offre des équipements de niveau international. Les acteurs bruxellois sont inscrits dans des réseaux d'échanges de tous ordres avec le reste du monde. Bruxelles rayonne sur le plan culturel, elle est attractive sur les plans touristique et des loisirs. Enfin, Bruxelles peut se flatter d'une tradition d'accueil des expatriés. «Or, précise Charles Picqué, les autres villes évoluent, les autres métropoles bougent, se modernisent, s'équipent. Mais nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un constat qui consiste à reconnaître que nous n'avons pas assez de moyens pour rencontrer notre vocation internationale. Notre responsabilité - et le seul grand destin pour Bruxelles - consiste à conforter son rôle international».

Dans cette optique, le ministre-président souhaite faire aboutir, d'ici à la fin du premier

semestre 2007, un plan de développement international pour Bruxelles. Cet objectif, souligne Charles Picqué, doit être «sacralisé». «Il faudra travailler avec les partenaires publics et privés et avec tous les niveaux de pouvoir». Cinq thèmes seront privilégiés : l'identité de Bruxelles, l'aménagement du territoire (concours internationaux pour l'aménagement du quartier européen), les rayonnements culturel et économique et la communication internationale.

«Les Bruxellois, premiers décideurs de l'avenir de Bruxelles»

«Plusieurs grands partis politiques, dit le ministre-président, ont annoncé, pour les prochaines élections législatives, un nouveau round de négociations institutionnelles. Bruxelles n'y échappera pas. Bruxelles se retrouvera au centre de tous les intérêts, en raison de son poids économique en tant que premier bassin d'emploi du pays, à la source de 20% du PIB, en raison également de son

rayonnement européen et de son rôle de trait d'union entre les communautés qui font exister ce pays. Il y a une bonne nouvelle : toute la classe politique belge semble réaliser à présent qu'il est une nécessité d'investir plus encore dans la capitale du pays. Mais en tant que ministre-président bruxellois, je me dois d'attirer l'attention sur le statut d'autonomie de notre Région qui implique que les Bruxellois y constituent, maintenant et à l'avenir, les premiers décideurs. En aucun cas, la Région bruxelloise ne se repliera sur elle-même. Son penchant naturel est de rassembler les communautés dans sa dimension internationale et multiculturelle».

Et Charles Picqué de conclure :

«Lorsque j'entends certaines voix émettre des contre-vérités sur la santé économique de Bruxelles, je me dis que, soit cela provient d'une méconnaissance de la situation, soit c'est carrément une stratégie politique particulièrement audacieuse quand on sait que les chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent l'importance économique de Bruxelles pour l'ensemble du pays».

Après avoir entendu la déclaration de politique générale du ministre-président, Charles Picqué (PS), les députés ont pu faire part de leurs réactions

MR : «Fini la plaisanterie»



Au nom du groupe MR, Jacques Simonet regrette la mise en œuvre «au plus tôt en 2008» du contrat pour l'économie et l'emploi tandis que pour le plan régional de gouvernance locale, qui devrait être l'outil majeur et qui devrait

permettre aux communes de travailler de manière plus efficace et transparente, «c'est toujours le vide intersidéral». «Après avoir, en 2004, annoncé à grand renfort de publicité un vaste plan de gouvernance dont l'ambition consistait à révolutionner la gestion des collectivités locales, en y introduisant la culture managériale, les procédés modernes de gestion, des mécanismes de contrôle efficaces, des procédures de partenariat et j'en passe, force est de constater qu'une demi-législature plus tard, c'est le vide intersidéral au niveau de la détermination du contenu de ce plan». La modernisation de l'Orbem suscite également la critique du chef de groupe MR : «J'ai bien peur, dit-il au ministre-président, que faute de réponses précises à mes nombreuses questions, le navire Orbem ne soit toujours pas sorti des courants dangereux».

Le renforcement du statut international de Bruxelles resterait à la traîne, toujours selon Jacques Simonet. «Pourquoi, alors que vous parlez du rôle international de Bruxelles depuis votre installation, aura-t-il fallu attendre trois ans avant que votre plan ne

sorte ? Près de six mois après la nomination de Marie-Laure Roggemans comme Madame Europe qu'avez-vous fait ? Que donnent les grandes lignes de ce schéma directeur ? Où en sont les contacts que vous annonciez avoir avec les différentes communes ? A ma connaissance, rien n'a bougé, rien n'a été fait et vous annoncez maintenant un nouveau plan qui devrait intégrer toutes les facettes de la promotion des atouts de Bruxelles».

Pour le député MR, les citoyens sont avant tout inquiets, pour l'emploi, le logement, la propreté et la sécurité. «L'heure n'est plus à la plaisanterie. Il nous faut mobiliser les Bruxelloises et les Bruxellois à l'avant-veille des négociations communautaires qui marqueront au fer rouge l'agenda politique de 2007».

Le député Simonet invite le gouvernement à prendre des initiatives «concrètes» pour préparer «de concert, au delà des clivages opposition/majorité, le dossier bruxellois».

PS : pour une administration fiscale régionale



Le chef de groupe PS, Rudi Vervoort, se réjouit de l'annonce de mesures structurelles et d'accompagnement en faveur des dix-neuf communes. Le groupe PS souhaite que les initiatives gouvernementales tiennent compte de la proposition d'ordonnance du député Rachid Madrane

visant à embaucher des personnes d'origines culturelles diverses dans la fonction publique régionale et locale. Le PS dit poursuivre, par ailleurs, ses consultations relatives à la création d'un label bruxellois qui mettrait en valeur les entreprises «socialement responsables» en matière d'environnement, en matière économique et d'emploi.

Pour ce qui est de l'emploi, précisément, Rudi Vervoort rappelle l'«urgence» de mettre en commun les dispositifs régionaux et communaux et de prendre appui sur tous les moyens fédéraux existants pour donner la priorité à l'emploi des jeunes.

Dans le domaine de l'environnement, Rudi Vervoort approuve le dépôt imminent d'un projet d'ordonnance protégeant les droits fondamentaux des consommateurs d'énergie, en particulier les plus fragiles. «Mon attention, a-t-il ironisé, se portera aussi sur la réalisation de cette ritournelle néolibérale qui voudrait que la baisse des prix soit la résultante automatique de l'ouverture à concurrence».

En matière de logement, le groupe PS salue la volonté de l'exécutif de donner rapidement effet utile aux nouvelles mesures du gouvernement fédéral, en déterminant les zones des quartiers bruxellois où un encadrement des loyers est «urgentissime».

S'agissant du rôle international de Bruxelles, Rudi Vervoort se dit favorable à un meilleur éparpillement des institutions européennes sur tout le territoire en les intégrant dans les quartiers. De manière générale Rudi Vervoort prône une plus grande mixité sociale dans toute la Région.

Sur le plan budgétaire, enfin, le groupe PS aurait souhaité que la réduction de la taxe

régionale autonome soit modulée de manière «socialement juste» et non de manière linéaire. Rudi Vervoort insiste, une nouvelle fois, sur la nécessité de mettre en place une administration fiscale régionale «indispensable aussi en matière foncière». Ceci dans la perspective des négociations institutionnelles de 2007 mais aussi parce que le contrôle sur l'impôt des sociétés à Bruxelles serait insuffisant.

cdH : renforcer les synergies avec les communes



Pour le cdH et son chef de groupe Denis Grimberghs, la poursuite de la mise en œuvre du Contrat pour l'économie et l'emploi constitue un «message fort, la marque de fabrique de ce gouvernement qui le distingue de ceux des législatures précédentes». Le cdH plaide à cet égard pour l'entrée en vigueur rapide du fonds de compensation fiscale qui limiterait la fiscalité locale pesant sur les entreprises, au risque de pénaliser le développement économique de la Région.

La valorisation et l'internationalisation de Bruxelles apparaissent au cdH comme un élément novateur de la déclaration. Elles constituent une priorité pour le groupe qui a déjà regretté «le manque de concertation». «Bruxelles, dit le député, a beaucoup à gagner de son statut de capitale internatio-

nale, en matière économique, d'emploi et de tourisme ainsi que de reconnaissance par les autres composantes de l'Etat fédéral». Denis Grimberghs se déclare partisan de la réalisation d'un plan intégré, à long terme, à défendre face aux autres niveaux de pouvoir. Pour qu'elle puisse assumer ses fonctions de capitale multiple, la Région bruxelloise a conclu, voici quelques années, avec l'Etat fédéral l'accord Beliris. Il consiste principalement en des subsides pour les infrastructures et pour l'accueil des institutions internationales. Selon le cdH, qui invoque plusieurs études, ces subsides sont insuffisants. Il faut, conclut Denis Grimberghs, revoir leur montant, leur affectation et le mode opératoire. Une dernière idée a également été mise en avant par le député cdH Joël Riguelle, soit la nécessité de renforcer les synergies entre la Région et les communes pour établir «un dialogue directement profitable aux citoyens et qui instaurerait une collaboration respectueuse entre les niveaux de pouvoir». Trois domaines de compétences sont avancés pour tester rapidement, «grandeur nature» cette collaboration : la mobilité, la propreté et la sécurité routière.

Ecolo : priorité aux emplois non délocalisables



«Ambitieuse, stimulante, pleine de projets en voie d'aboutissement et à venir», c'est ainsi que le chef de groupe Ecolo, Yaron Peszta, qualifie la déclaration gouvernementale.

En matière d'emploi, le député salue la création de trois nouveaux centres de référence, dans l'horeca, la logistique et la construction. «Des activités, dit-il, peu délocalisables, qui offrent un grand nombre d'emplois peu qualifiés et donc censés donner du travail à une grande proportion de Bruxellois au chômage». Second motif de satisfaction : l'ordonnance sur la discrimination à l'emploi qui devrait, elle aussi, renforcer la présence de Bruxellois dans les administrations publiques de la capitale.

Yaron Peszta émet toutefois un bémol : il se demande si les communes auront les moyens financiers suffisants pour collaborer avec la Région dans la mise en œuvre du Contrat pour l'économie et l'emploi.

Concernant le logement, Ecolo émet également quelques réserves. S'il se réjouit du développement annoncé de l'éco-construction, pour diminuer la facture énergétique des occupants des habitations, le député Ecolo reproche au ministre-président de ne pas avoir été «très explicite» à propos de la maîtrise de la flambée des prix de l'immobilier. «Le contenu de la déclaration gouvernementale fédérale est extrêmement décevante en la matière. Je reste perplexe quant à notre marge de manœuvre au niveau régional bruxellois».

S'agissant de l'environnement, Yaron Peszta insiste pour que la libéralisation du secteur de l'énergie permette de faire baisser les prix, par la mise en concurrence des opérateurs, et favorise la production d'énergie verte. Il estime que le projet d'ordonnance préparé par la ministre Ecolo de l'Environnement, Evelyne Huytebroeck, n'est pas trop exigeant sur le plan social : «Je suis heureux qu'on ait entouré le dispositif de garde-fous sociaux, mais si cette mesure devait entraîner un renforcement du monopole d'Electrabel, nous aurions raté le coche de la mise en concurrence».

Sur le plan de la mobilité, le chef de groupe Ecolo a l'impression que le projet de RER stagne. Il estime également qu'il faut contraindre les entreprises – et pas seulement les inviter – à réaliser des plans de déplacement pour leur personnel.

Concernant le statut international de Bruxelles, Yaron Peszta souhaite que le développement du quartier européen permette de «tirer les leçons des échecs des plans précédents». Enfin, le député Ecolo se dit inquiet quant à l'affectation des réserves foncières bruxelloises. Il estime nécessaire la tenue préalable d'un débat politique qui définirait les grandes orientations du gouvernement.

sp.a-spirit : «un second souffle»

Au nom du sp.a-spirit, Marie-Paule Quix décèle un «second souffle» dans la déclaration de politique générale du gouvernement. «Cette année, le ministre-président s'est montré très explicite sur la collaboration Région-communes».

Le statut international de Bruxelles constitue un deuxième motif de satisfaction pour le sp.a-spirit. «Les mots tourisme et city marketing apparaissent enfin dans la déclaration. Nous attendons du gouvernement une politique de city marketing ambitieuse, cohérente et surtout efficace».

Marie-Paule Quix fait part néanmoins de son scepticisme à propos de la politique du logement. «Le plus révoltant est sans doute le fait qu'il y ait suffisamment de logements (les nombreux immeubles inoccupés, en particulier les bureaux, et les surfaces disponibles au-dessus des commerces), alors que tant de gens vivent à la rue ou dans des conditions inacceptables. Les autorités doivent absolument intervenir».

Le groupe sp.a-spirit dit également s'inquiéter de la libéralisation prochaine du marché



de l'électricité et du gaz. «A Bruxelles, précise Marie-Paule Quix, la mesure risque d'être un coup dans l'eau, parce que les grands acteurs sur le marché de l'énergie n'y proposeront pas leurs services».

La rénovation urbaine pose également question au sp.a-spirit : «Après dix ans, nous devons oser évaluer la réalité et l'efficacité des contrats de

quartier. Nous approuvons le monitoring des quartiers, annoncé en vue de mieux orienter les investissements public-privé».

Et pour ce qui concerne l'aspect institutionnel, Marie-Paule Quix est également d'avis que Bruxelles doit être gérée par les Bruxellois. «Nous devons préparer le round institutionnel mais dans un climat serein et dans le respect mutuel des francophones et des néerlandophones».

CD&V : travailler plus avec la Flandre et la Wallonie

Le ministre-président avait relevé cinq thèmes à développer dans le cadre du rôle international de Bruxelles (identité, aménagement du territoire, rayonnement culturel, essor économique et communication). Le chef de groupe CD&V, Walter Vandenbossche, plaide pour la mise en valeur d'un sixième: Bruxelles comme communauté d'intérêts pour la Flandre et la



Wallonie. «En raison de sa position de centre international, Bruxelles est le moteur des économies flamande et wallonne».

Le chef de groupe CD&V estime indispensable de mener une politique qui dépasse le cadre régional et à

laquelle seraient étroitement associées la Flandre et la Wallonie. Comme pour les vols de nuit, par exemple, les frontières institutionnelles devraient, selon lui, être transcendées dans un grand nombre de dossiers.

Le député CD&V met également le doigt sur «la plaie de la pauvreté qui sévit chez les allochtones» et sur le logement «déficient».

«Un emploi et un logement sont les leviers essentiels contre la pauvreté», a-t-il souligné.

Sur le plan économique, Walter Vandenbossche exprime un intérêt particulier à la politique en faveur des PME et au contrat de gestion de l'Orbem. Il s'inquiète de la libéralisation du marché de l'énergie à partir du 1^{er} janvier 2007 et des problèmes que rencontrent les commerçants dont l'activité est entravée par des chantiers publics.

Enfin, le chef de groupe CD&V reproche au ministre-président de ne pas avoir mentionné dans sa déclaration le rejet de l'accord linguistique par le Conseil d'Etat (arrêt du 7 juillet 2006). Le député invite le chef du gouvernement à ouvrir un débat «fondamental» sur cette question.

Groen!: des communes réellement bilingues

Adelheid Byttebier, présidente du groupe Groen!, déplore l'«absence» de volet social dans la déclaration du gouvernement. Par contre, les volets économie et emploi lui paraissent bien étoffés.

Groen! critique également la «faiblesse» du chapitre mobilité. «Il consiste en une énumération

d'achats déjà décidés de matériel roulant et d'un atelier pour vélos qui ne sera pas mis en service cette année, comme promis, mais l'année prochaine». «Pas un mot, poursuit la députée, sur le mauvais service offert par la STIB, l'insécurité routière croissante et les statistiques lamentables des accidents de la route».

La déclaration gouvernementale passerait, par ailleurs, sous silence la collaboration entre néerlandophones et francophones à Bruxelles.



Pour Groen!, le plan de gouvernance locale est un des instruments de cette collaboration au plan local où les échevins flamands sont appelés à jouer un rôle crucial. Les administrations communales doivent offrir des services réellement bilingues et travailler avec les habitants des deux communautés.

«Si les assauts communautaires, conclut Adelheid Byttebier, provenant souvent de l'extérieur de Bruxelles, peuvent être contrés, en développant notamment le bilinguisme de nos administrations locales, alors nous pourrions consacrer plus d'énergie à la réalisation de nos projets bruxellois».

VLD : «Deux baisses d'impôts depuis 2000»

Selon Jean-Luc Vanraes, chef de groupe VLD, la réduction de moitié de la taxe régionale autonome (de 179,50 à 90 euros en 2007) et, à terme, sa suppression, est la mesure «la plus sociale que le gouvernement pouvait prendre».

La diminution de la taxe forfaitaire profitera



surtout aux personnes isolées et aux moins nantis avant d'être supprimée en 2008. C'est la seconde fois, depuis son entrée en fonction, en 2000, que le ministre Vanhengel décide d'une diminution d'impôt».

Jean-Luc Vanraes exprime ses inquiétudes à l'égard des chômeurs de longue durée «qui doivent également faire face à des problèmes économiques et de santé». Une collaboration plus étroite entre les CPAS et l'Orbem est une nécessité criante.

Le VLD bruxellois, dit encore le député, défendra les intérêts de ses concitoyens lors de la négociation institutionnelle à grande échelle annoncée pour 2007. Le groupe reste partisan de la constitution d'un «vrai» front bruxellois composé de francophones et de néerlandophones de manière à préparer ce nouveau round institutionnel. Le chef de groupe VLD estime par ailleurs que Bruxelles n'a aucun intérêt à charger son agenda de préoccupations communautaires mais qu'il lui faut, au contraire, veiller à un refinancement «substantiel» de la Région de Bruxelles-Capitale. ■

Un cadre pour la politique et la gestion de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale

L'ordonnance transpose la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil européen du 23/10/2000 et fixe le cadre d'une politique communautaire de l'eau.

Pourquoi cette ordonnance-cadre est-elle si importante ?

- parce qu'elle indique les objectifs (à atteindre pour le 22 décembre 2015) et les instruments (notamment tarifaires) de la politique bruxelloise de l'eau ;
- parce qu'elle s'intègre à la politique élaborée au sein du district hydrographique de l'Escaut (auquel la Région appartient) ;
- parce qu'elle désigne les opérateurs responsables du secteur de l'eau en Région bruxelloise ;
- parce qu'elle considère l'eau comme un bien collectif de première nécessité auquel chacun doit avoir accès.

Une procédure parlementaire inhabituelle...

Une proposition d'ordonnance, introduite par un député il y a plus de deux ans, est traitée en même temps qu'un projet d'ordonnance pour lequel la ministre avait demandé un traitement d'urgence au nom du gouvernement, en septembre dernier. La patience des plus hautes instances européennes et de la Cour européenne de Justice est épuisée. Il y a des amendes et des sanctions dans l'air.

La proposition et le projet portent sur le même objet : la Région bruxelloise doit traduire une directive européenne extrêmement importante dans sa propre législation et ancrer la politique bruxelloise de l'eau dans une série d'objectifs, de normes et de mesures organisationnelles.

La proposition émane d'un membre de l'opposition qui, dans un passé récent, était ministre de l'environnement. Elle constitue en somme un héritage du gouvernement précédent, qui n'était pas parvenu à un accord sur toute une série de réformes, comme celle du secteur de l'eau, dès lors mise au frigo. Son auteur, le parlementaire bruxellois *Didier Gosuin (MR)*, admet qu'il n'a pas trouvé le temps d'améliorer ou d'actualiser cet avant-projet, devenu entre-temps proposition d'ordonnance. Mais il

s'oppose à une série de mesures inscrites dans le projet, qu'il juge inappropriées. La majorité salue le fait que l'opposition ne recoure pas à un sabotage systématique du travail parlementaire et accepte avec beaucoup de générosité et de courtoisie l'introduction d'amendements pertinents.

La Commission de l'environnement, de la conservation de la nature, de la Politique de l'eau et de l'énergie s'est réunie à trois



LE PAYSAGE DE L'EAU A BRUXELLES

Si tout se passe comme prévu, la station d'épuration de Bruxelles-Nord, à Neder-Over-Heembeek, sera opérationnelle en juillet 2007. Elle permettra d'épurer les eaux résiduaires d'1,1 million d'habitants, acheminées depuis Bruxelles-Centre, la rive gauche et le grand collecteur de la Woluwe.

L'actualité nous invitait à braquer nos projecteurs sur l'eau, produit naturel vital, nos Echos d'octobre 2007 se pencheront sur ce sujet.

Eau courante, eau de pluie, eaux de surface, égouts, collecteurs...

Qui fait quoi dans notre Ville-Région ? Qui s'occupe du captage, de la production, de la distribution et de l'épuration de l'eau ?

Les frais sont-ils réellement faramineux ?

Qu'advient-il de la Senne ?

reprises (29/9 - 3/10 - 10/10) sous la conduite de sa présidente, Mme *Olivia P'Tito (PS)*. La Commission a dû travailler rapidement, étant donné que le gouvernement avait décrété l'urgence.

La tradition veut qu'un projet soit prioritaire, ce que confirme le règlement.

C'est dans un esprit d'ouverture que s'est déroulée la discussion sur un cadre pour une politique de l'eau. L'opposition, qui s'exprimait principalement par le biais du député MR *Didier Gosuin (ex-ministre de l'environnement)*, a collaboré de manière constructive, même si elle n'a pas accepté de revenir sur certaines de ses positions. Les députés de la majorité se sont rangés du côté de la ministre *Evelynne Huytebroeck (Ecolo)* mais se sont montrés suffisamment sportifs pour suivre l'argumentation de certains amendements et pour les approuver.

En résumé : petits accrochages sans gravité entre *Gosuin* et *Huytebroeck*, mais dans l'ensemble une collaboration bénéfique entre les

parlementaires, qui prennent fait et cause pour l'eau, ce bien précieux auquel tous les Bruxellois ont droit.

Le député bruxellois Didier Gosuin (MR)

Didier Gosuin (MR) admet en commission que sa proposition d'ordonnance doit être réactualisée, puisqu'il s'agit d'une transposition quasiment littérale de la directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000.

Didier Gosuin pose trois principes qu'il juge indispensables, s'agissant du service public en matière de captation, de production, de distribution et d'épuration de l'eau :

- l'eau n'est pas un bien marchand ;
- l'eau fait uniquement l'objet de normes précises (par exemple un bien de première nécessité pour les consommateurs) ;
- l'eau ne doit pas être soumise à la logique de marché.

Tandis que la Commission européenne est coincée entre l'intérêt général et la privatisation, le gouvernement bruxellois adopte une position sans équivoque.

Didier Gosuin s'oppose à la création d'un nouvel opérateur régional. La Compagnie intercommunale bruxelloise des Eaux (CIBE) est la mieux armée pour exploiter et gérer le cycle de l'eau et elle est un acteur transrégional. Cet opérateur mène presque toutes ses missions lui-même, ce qui n'est pas le cas de l'Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau (IBDE). Par ailleurs, l'IBDE n'est pas dépourvue d'atouts.





Différentes obligations doivent apparaître dans la législation et la gestion des services de l'eau : l'obligation de service universel et la transparence du financement.

Le législateur et les opérateurs doivent veiller à ce que certains services soient mis à la disposition de tous les consommateurs et utilisateurs sur le territoire de la Région, à un prix abordable. Par conséquent, la Région bruxelloise doit compenser les charges de service public qui ne peuvent être financées par ses recettes.

La continuité du service

L'obligation de continuité est assurée par l'octroi des droits d'exploitation et de gestion des services liés à l'eau à un acteur intercommunal comme la CIBE, qui s'appuie en outre sur les communes (les plus anciennes autorités publiques du pays).

La qualité du service

Cette obligation est liée aux objectifs d'amélioration de la qualité des eaux.

La protection des utilisateurs et des consommateurs.

Le texte de la proposition d'ordonnance prévoit la consultation et la participation du public à l'élaboration, à l'évaluation et aux modifications du plan de gestion, ainsi que la participation du Parlement au processus d'adoption du contrat de gestion.

L'accessibilité tarifaire

Le secteur de l'eau doit intégrer une tarification sociale. Le principe du pollueur-payeur est formellement inscrit dans la directive européenne et contrecarre l'adoption d'une tarification sociale. C'est pourquoi la proposition d'ordonnance de *Didier Gosuin* opère une distinction entre le prix des prestations que la CIBE fournit et le coût réel. En d'autres termes, le prix facturé ne reflétera pas nécessairement la totalité des coûts.

La ministre Evelyne Huytebroeck (Ecolo)

La ministre de l'environnement communique les cinq principaux objectifs poursuivis par l'or-

donnance : les trois premiers correspondent à la directive européenne, les deux derniers répondent plutôt aux besoins spécifiques de la Région bruxelloise :

- la gestion intégrée des eaux souterraines et de surface par bassin hydrographique (le bassin de l'Escaut dans le cas de la Région bruxelloise) ;
- l'amélioration des eaux souterraines et de surface ;
- la consultation du public ;
- le maintien du secteur de l'eau dans les mains du secteur public ;
- le financement durable de la politique de l'eau (optimisation des investissements).

La ministre *Huytebroeck* ajoute trois méthodes de travail à celles qui sont prescrites par l'Union européenne :

- l'élaboration d'un Plan pluies pour lutter contre les inondations ;
- la poursuite du maillage bleu ;
- le développement de la technique d'hydrothermie (qui permet de chauffer ou de refroidir les bâtiments).

Après discussion en Commission de l'Environnement, elle adjoint les éléments suivants :

- la simplification des relations entre opérateurs ;
- la solidarité Nord-Sud ;
- le maintien de tarifs dégressifs pour le monde économique.

L'étape suivante comportera une évaluation de la quantité et de la qualité de l'eau en Région bruxelloise. Un programme de mesures est élaboré, comprenant des investissements, des primes incitatives, une réglementation plus adaptée, etc. Enfin, le plan de gestion prévoit la cartographie des masses d'eau.

La gestion de l'eau n'est pas confiée à des partenaires privés, mais demeure aux mains du secteur public. Des investissements importants sont consentis dans les travaux d'infrastructure, pour répondre aux normes extrêmement sévères en matière de qualité de l'eau. Si les autorités abandonnaient ce secteur aux mains de multinationales ou de partenaires privés ce serait l'utilisateur qui, en définitive, payerait la facture. C'est pourquoi l'ordonnance stipule l'octroi des droits exclusifs aux opérateurs en charge de la production, de la distribution et de l'égouttage,

afin de garantir le caractère public du secteur bruxellois de l'eau.

L'ordonnance prévoit la création d'une Société bruxelloise de Gestion de l'Eau (SBGE). Elle entend également supprimer la Direction de l'Eau pour transférer une partie de ses compétences à l'IBGE (essentiellement l'hydrogéologie) et une autre partie à la SBGE. Celle-ci serait notamment responsable des collecteurs et des installations d'épuration. La SBGE sera liée à la Région par un contrat de gestion.

La tarification

Comme la directive européenne le prévoit, le prix de l'eau intégrera à la fois les coûts y afférents et le principe du pollueur-payeur. L'ordonnance envisage de supprimer la taxe sur les eaux usées et de l'intégrer dans le prix payé au distributeur d'eau, cette participation étant proportionnelle à la consommation d'eau. L'estimation de l'ensemble des coûts prendra un certain temps.

Les objections et critiques en réunions de commission et en séance plénière (résumé)

Fatiha Saïdi (PS)

Cet instrument politique de gestion de l'eau est intéressant parce qu'il s'inscrit dans la perspective du développement durable. *Fatiha Saïdi* demande quelques éclaircissements sur le contexte budgétaire, l'évolution des recettes et des coûts d'exploitation ainsi que le devenir du Fonds social de l'eau. Au nom du groupe PS, elle met l'accent sur deux éléments positifs :

1. la tarification progressive et solidaire de l'eau domestique ;
2. le renforcement du service public de l'eau (à l'exception des grandes opérations d'épuration).

Didier Gosuin (MR)

M. *Gosuin* concède qu'il retrouve dans le projet les objectifs centraux de sa proposition. Mais il soulève le problème de la création d'une personne de droit public, qui échappera au contrôle parlementaire et gouvernemental. Il attire également l'attention sur le danger d'une concurrence effrénée avec des groupes privés, parce que les règles strictes en matière

de missions publiques ne sont pas parfaitement suivies. Il déplore aussi que le coût-vérité de l'eau ne soit pas atténué, notamment pour les communes, les hôpitaux et les infrastructures sportives. Il regrette enfin le manque de moyens de contrôle et de transparence du secteur. Selon lui, le projet n'est pas parvenu à simplifier le secteur de l'eau.

Marie-Paule Quix (sp.a-spirit)

La députée s'interroge sur l'harmonisation des tarifs pour le consommateur, qui varient actuellement d'une commune à l'autre. Elle observe un contraste flagrant entre l'intention de rationaliser le secteur et la création d'un nouveau pararégional.

Yaron Pesztat (Ecolo)

La transposition de la directive européenne dans la législation bruxelloise représente un grand pas en avant. La gestion de l'eau sera réglée par bassin hydrographique, ce qui garantit une plus grande cohérence. *Yaron Pesztat* rappelle à *Didier Gosuin* que le précédent gouvernement, bien qu'il ait abordé la réflexion sur la problématique de l'eau, n'a pas été en mesure de la faire aboutir dans un texte final.

Jacqueline Rousseaux (MR)

Le nouvel organigramme ne se distingue pas par sa simplicité, bien au contraire. La députée critique l'augmentation des taxes pour les PME, les maisons de repos, les hôpitaux et le secteur horeca, gros consommateurs d'eau. La nouvelle tarification se veut solidaire, mais elle ne l'est pas véritablement. Elle tient compte du niveau de consommation et non des capacités financières des consommateurs.

André du Bus de Warnaffe (cdH)

Il faut faciliter la lecture institutionnelle du secteur de l'eau pour le consommateur. Le député émet des réserves par rapport au mécanisme de compensation de la taxe sur le déversement des eaux usées, car la TVA risque de tout gâcher ! Il regrette qu'il n'y ait pas de garantie sur la tarification dégressive des gros consommateurs.

Viviane Teitelbaum (MR)

La création de la SBGE ne respectera manifestement pas le prescrit de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques.

Olivia P'Tito (PS) (séance plénière)

Le PS se réjouit de ce que tous les partis démocratiques se soient prononcés en faveur du maintien et du renforcement du caractère public du secteur de l'eau. Elle adresse même ses félicitations au groupe MR. Son groupe soutient pleinement le mécanisme de la tarification, qui permettra de protéger les personnes les plus démunies. La ministre a confirmé que la facture du consommateur ne s'en trouverait pas alourdie. A la lumière de la déclaration gouvernementale, le PS sera attentif à la concrétisation de ces promesses lors de l'élaboration du budget 2007.

La ministre Evelyne Huytebroeck (Ecolo)

Cette version finale du projet d'ordonnance a fait l'objet d'un travail de deux ans, afin d'obtenir toutes les assurances juridiques et financières nécessaires, en tenant compte des avis du Conseil d'Etat, du Conseil économique et social et du Conseil de l'Environnement.

La fusion de l'IBDE (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau) et de l'IBRA (Intcommunale Bruxelloise d'Assainissement) constitue une première étape vers une structure plus simple. Il n'est pas possible d'aller plus loin à l'heure actuelle. Le parlement exercera pleinement son droit de contrôle. Le Fonds de l'eau servira à renforcer les fonctions de service public. La ministre part du principe que «Le passage de la taxe forfaitaire à la tarification solidaire sur l'intégralité du prix implique une progressivité totale sur le coût de l'eau». Le système du prix dégressif est avantageux pour les entreprises également. La ministre assure que les services liés au secteur de l'eau resteront entièrement sous contrôle public. L'IBDE est confirmé dans son rôle d'opérateur de distribution et d'interlocuteur de l'utilisateur. La SBGE sera son sous-traitant public.

La ministre se dit prête à soutenir une proposition d'amendement qui prévoirait qu'une partie des recettes de l'eau soit réservée aux pays du Sud, comme le suggère la proposition de résolution déposée par Marie-Paule Quix (*sp.a spirit*).

Didier Gosuin (MR)

Après lecture des avis du Conseil de l'Environnement et du Conseil économique et

social, Didier Gosuin revient sur les faiblesses et les lacunes du projet d'ordonnance. Ses critiques concernent surtout l'absence de :

- simplification ;
- garantie du maintien du prix de l'eau ;
- tarification spécifique pour les gros consommateurs d'eau ;
- harmonisation des normes existantes.

Il pose quelques questions complémentaires, portant entre autres sur l'ampleur des flux financiers et sur le montage fiscal permettant de récupérer la TVA sur les gros projets d'investissement.

La ministre Evelyne Huytebroeck (Ecolo)

La ministre réagit aux accusations de M. Gosuin, lorsque celui-ci déclare que cette ordonnance est boiteuse et qu'elle fragilisera le secteur de l'eau. Elle réplique que l'exposé de M. Gosuin «contient beaucoup de remarques intéressantes mais aussi une bonne dose de mauvaise foi».

Elle tente de répondre le plus précisément possible aux dernières questions, tout en rappelant qu'il s'agit ici d'une ordonnance-cadre dont les détails seront précisés dans les arrêtés d'exécution.

La ministre conteste les affirmations insistantes des uns et des autres quant à la complexité de cette structure. D'après elle, la fusion de deux intercommunales et la rationalisation de deux administrations sont des éléments de simplification incontestables.

Durant la séance plénière qui a lieu une semaine plus tard, la ministre rappelle que la réforme de l'eau était inscrite à l'agenda du gouvernement précédent. La fameuse COBRU fut un fiasco total, obligeant le précédent ministre de l'environnement à abandonner ses plans. Notre Région s'est alors retrouvée parmi les retardataires au niveau européen par lequel elle a été mise sur la sellette. Ce pénible retard est enfin comblé.

Après une bataille d'amendements acharnée mais extrêmement correcte, l'ordonnance établissant un cadre pour la politique de l'eau a été adoptée par 8 voix contre 4 en Commission de l'Environnement, remplaçant ainsi la proposition d'ordonnance de MM. Gosuin et Simonet. Les votes en séance plénière du 19 octobre dernier affichaient une proportion comparable, avec 54 voix pour et 31 voix contre. ■

En bref

Dixième Conférence de la CALRE - Venice



De g. à d., Willem Draps (Secrétaire du Bureau), Eric Tomas (Président), Jos Chabert et Joël Riguelle (Secrétaires du Bureau).

A l'occasion de la 10^e Conférence des Assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE) (Venise - 30/31 octobre 2006), les présidents des 74 Assemblées participantes ont souligné que le processus d'intégration européenne ne progressait pas suffisamment. Les citoyens doivent être associés plus étroitement à la question européenne, ce qui signifie que l'Union doit améliorer et renforcer l'implication des représentants nationaux, locaux et régionaux dans le processus décisionnel. La Conférence entend par là que les parlements régionaux doivent faire bénéficier les Régions des nouveaux Etats membres de leur expérience en matière de règles du jeu démocratique, de représentation des citoyens et de fonctionnement concret d'un parlement. La CALRE défend une méthode de fonctionnement incluant la consultation systématique des assemblées législatives régionales. Elle est également convaincue de la nécessité d'annexer un protocole aux traités européens, reconnaissant le rôle constitutionnel des Régions et de leurs instances légales. La 10^e Conférence se félicite de la multiplication des projets multilatéraux et des groupes de travail, notamment sur l'e-démocratie, les nouvelles technologies, la démocratie régionale, l'immigration, le fédéralisme fiscal, etc. Les présidents ont réaffirmé leur confiance dans le principe de subsidiarité. L'Union euro-

péenne ne devrait intervenir que lorsque le niveau de pouvoir national, régional ou local déclare forfait. Le plus bas des trois niveaux de décision (Europe, Etat membre et Région) est assurément le mieux placé pour surveiller l'application de la subsidiarité.

Enquête auprès de nos lecteurs

En attendant la clôture de l'enquête effectuée auprès de nos lecteurs, nous vous communiquons un premier aperçu des principales tendances qui se dégagent des réponses de dizaines d'abonnés :

- maintien du contenu actuel, avec une prédilection pour le droit de consultation du travail des commissions et des séances plénières ;
- réduction du format de notre périodique ;
- augmentation du nombre de photos et d'illustrations ;
- maintien de la périodicité (cinq à six éditions par an).

Nous vous tiendrons informés des résultats définitifs de l'enquête. Nous présumons que le Bureau du Parlement bruxellois optera en début d'année prochaine pour quelques changements d'orientation, en fonction des souhaits susmentionnés.

N'hésitez pas à nous contacter :
Cellule des relations publiques du
Parlement bruxellois -
relationspublicques@parlbru.irisnet.be

Journée internationale des Droits de l'enfant

A l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'enfant, le Parlement bruxellois a organisé le mercredi 22 novembre dans son hémicycle un jeu de rôles pour des enfants des 5^e et 6^e années de l'enseignement fondamental. A cette occasion, le délégué général aux droits de



l'enfant à la Communauté française, M. Claude Lelièvre, a présidé un débat, suivi d'un vote.

Le thème de cette année était : «L'enfant a le droit de vivre en toute sécurité».

Les enfants ont débattu de sujets relevant des compétences régionales comme les contrats de quartiers, le logement et la mobilité, mais également des dangers de l'usage d'Internet.

Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-joint dûment complété, à l'adresse suivante:

Parlement bruxellois - relations publiques
1005 Bruxelles - Fax 02 549 62 12

Nom, prénom:

sollicite un abonnement aux «Echos du parlement bruxellois»

rue:

..... n°

code postal: localité:

Date: Signature: